

Procès-verbal du 2^{ème} Conseil d'école Marcel Pagnol – Année scolaire 2020/2021

Mardi 09 février à 18h

Présents :

École : M. Icher (directeur) – toutes les enseignantes participent au conseil d'école en distanciel

Mairie : Mme Pochez (adjointe au maire), Mme Fabry (conseillère municipale) M. Barrué (responsable mairie) et Mme Mycon (directrice de l'ALAE)

Représentants des parents :

- F.C.P.E : Mmes Petit et Quézédé – les autres parents élus participent au conseil d'école en distanciel

- ALPE : Mmes Berouzi et Soulé - les autres parents élus participent au conseil d'école en distanciel

Mme Khorsi (Inspectrice de l'Éducation Nationale) est excusée.

Préambule : compte-tenu de la situation sanitaire un point de situation est fait sur le nouveau protocole sanitaire mis en place depuis le 1^{er}/02/2021.

- La distanciation physique de 2 mètres entre groupes à la cantine : cette mesure est déjà respectée à l'école Marcel Pagnol. Mais dorénavant les élèves, qui mangent déjà classe par classe, sont invités à s'asseoir toujours à la même place et à côté des mêmes camarades. Cette mesure a pour objectif de renforcer l'identification d'éventuels cas contacts (*voir ci-dessous la notion de cas contacts ou contacts à risque*).
- A l'école élémentaire (à partir du CP) le port du masque « grand public » de catégorie 1 est désormais la règle : compte-tenu de l'apparition de variants du SARS-Cov-2 potentiellement plus transmissibles, seuls les masques chirurgicaux ou les masques en tissu portant la mention de catégorie 1 peuvent être portés. Ce qui veut dire que **les masques « fabrication maison » ne sont plus autorisés.** *Rappel : il convient de changer le masque à la mi-journée et il faut continuer à fournir 2 masques de catégorie 1 par jour à votre enfant. Le protocole précise : « Afin que les familles puissent acquérir de nouveaux masques respectant ces exigences, un délai est accordé jusqu'au 8 février 2021 ».* Il sera néanmoins difficile aux enseignants de savoir si un masque en tissu est de catégorie 1...
Compte-tenu de ces nouvelles exigences sanitaires, la FCPE demande à la mairie si elle peut fournir à nouveau des masques de catégorie 1 aux élèves. La mairie s'est engagée à étudier cette possibilité, au moins pour les familles qui en auraient le plus besoin. L'école dispose d'un petit stock de masques de catégorie 1 et l'utilise régulièrement pour remplacer les masques usagés ou non adaptés.
- L'aération des locaux est renforcée : mesure la plus simple à respecter....

Définition des cas contacts ou contacts à risque à l'école :

- **A l'école maternelle :** l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque. La classe serait alors fermée pour une durée de 7 jours.
- La cellule santé du rectorat de Toulouse précise en outre que si un élève de maternelle est cas contact d'un membre du foyer dans lequel il vit, les autres élèves de la classe sont également identifiés comme contacts à risque. La classe serait alors fermée pour une durée de 7 jours.
- On considère en effet que pour un élève de maternelle, le respect des gestes barrières vis à vis de son père ou de sa mère étant impossible, il est positif lui-même sans avoir besoin de lui faire subir un test peu adapté à un enfant de cet âge.
- Concernant la particularité de l'école Pagnol et le nombre de classes limité à 2 (55 élèves) ; il est malheureusement envisageable que l'intégralité de l'effectif de maternelle soit concerné si un élève était diagnostiqué positif ou cas-contact. En effet, les élèves mangent ensemble à la cantine mais partagent aussi des moments communs sur les temps ALAE ou sur les temps de récréation.
- **A l'école élémentaire (à partir du CP) :** l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe. **Seuls les élèves ayant mangé à la même table que l'élève positif seront considérés comme cas contacts.** Toutefois, dans la circonstance où 3 élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe

doivent être considérés comme contacts à risque, et la classe fermée.

- L'élève identifié comme contact à risque pourra se rendre à l'école après un délai de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, s'il ne présente pas de symptôme évocateur du Covid-19 et sans obligation de test (*néanmoins fortement recommandé*).
- Sur signalement de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.
- C'est l'Inspecteur d'Académie, sur avis de la cellule santé du Rectorat en lien avec l'ARS (Agence Régionale de santé), qui prend la décision.

Point de situation sur les cas contacts ou cas avérés positifs sur l'école Pagnol : à ce jour, mardi 09/02/2021, aucun élève n'est concerné par une mesure d'isolement pour cause de contamination à la Covid-19. Des cas contacts et même des cas positifs ont été identifiés fin janvier mais tous ont repris les cours normalement.

Communication des cas avérés ou cas contacts : les parents de la classe concernée reçoivent le jour même une information écrite sur le cahier de liaison. Cette information est également publiée sur le blog pour tous les parents. Quant aux parents dont les enfants sont cas contacts il sont appelés directement par le directeur d'école.

Remarque sur le port du masque par les élèves : on sent une certaine lassitude chez les élèves (les plus jeunes en particulier) et des masque pas toujours bien portés. Il y a besoin d'un rappel plus régulier pour certains élèves sur la bonne façon de porter le masque.

1- Vie scolaire :

a) Suivi des effectifs – prévision pour la rentrée de septembre 2021

Il y a actuellement 431 élèves inscrits à l'école Marcel Pagnol. 70 élèves de CM2 quitteront l'école et 89 élèves de grande section feront leur rentrée en CP (14 grandes sections de Pagnol et 75 venant des 3 Pommes).

Pour la partie élémentaire, avec 395 élèves prévus, l'ouverture d'une 15^{ème} classe a été validée. Cette classe devrait s'installer dans une salle de la partie maternelle. On ne sait pas encore quel niveau de classe sera concerné car l'organisation pédagogique n'est à ce jour pas connue : il y aura forcément quelques départs (un sondage sera distribué aux parents en mars-avril) compensés par quelques arrivées. L'organisation pédagogique sera validée par le conseil des maîtres en juin.

Concernant la maternelle, 30 élèves de grande section sont d'ores et déjà prévus et 11 de moyenne section. Cet effectif sera complété par des inscriptions en petite section (début des inscriptions en mars au service scolaire de la mairie) et peut-être quelques moyennes sections.

La FCPE déplore une fois de plus la taille des classes (près de 30 élèves en CM1 et CM2 par exemple) du fait d'un nombre insuffisant d'enseignants mais souligne l'effort d'organisation de l'équipe pédagogique pour alléger les premiers niveaux de l'élémentaire et notamment le CP.

b) Procédure pour le passage en 6ème

Elle commencera dès le retour des vacances de février. Après confirmation par les parents de l'adresse de résidence principale de l'élève, l'affectation dans un collège public de secteur leur sera proposée : concernant Pagnol, le secteur géographique est partagé entre le collège Galilée de La Salvetat et le collège Jules Verne de Plaisance.

Des courriers explicatifs seront distribués aux parents concernés à chaque étape de la procédure.

Si le contexte sanitaire le permet en juin, une visite du collège public de secteur sera proposée.

c) Projet d'école : travaux de l'assemblée des élèves

La mise en place d'une échelle de couleur pour évaluer l'ambiance générale dans l'école permet de responsabiliser les élèves délégués. Ils doivent à tour de rôle faire le bilan de l'ambiance de l'école sur une semaine : attitudes dans la cour, respect des jeux mais aussi propreté de la cour et des toilettes.

D'un point de vue plus général, le fait de séparer les récréations ou de délimiter des zones de jeu entraîne moins de conflits dans la cour. Il y a aussi moins d'élèves en même temps dans une cour de récréation.

Chez les plus grands, les CM1-CM2 ont même validé ensemble les règles du jeu de la balle assise. C'est un jeu qu'ils affectionnent et en respectant des règles qu'ils ont eux-mêmes créées, le jeu se passe mieux.

2- Structure de l'école - ALAE:

a) Point sur les travaux réalisés :

- clôture de l'espace situé derrière les salles ALAE : la question de l'aménagement de ce nouvel espace se posera (notamment en terme de végétalisation car la cour est exposée plein sud) lorsqu'il sera utilisé de manière régulière. Il faut d'abord se l'approprier. Il est d'ores et déjà utilisé par l'ALAE. Il est acté que l'aménagement de cet espace sera à travailler avec les services de la mairie.
- équipement de vidéoprojecteurs dans chaque classe élémentaire (du CP au CM2)
- réfection de cloisons dans des toilettes de la partie maternelle pour un usage partagé (maternelle-élémentaire)

b) Quelles améliorations prévoir ?

- Après l'équipement informatique des classes élémentaires, tous les directeurs-directrices d'école ont validé le fait d'équiper les classes de grande section d'un vidéoprojecteur relié à un ordinateur connecté à Internet.
- La peinture de l'escalier n°2 (seul espace de Pagnol 1 non repeint) apporterait une continuité de couleur dans tout le bâtiment Pagnol 1.
- Une zone de clôture devrait bénéficier de lames de protection pour limiter la vue depuis l'extérieur.
- Les parents d'élèves avaient demandé et obtenu l'engagement du maire en 2018 pour l'implantation d'un abri sur le parvis de l'école Pagnol. Des tracages au sol avaient été effectués pour matérialiser l'endroit où cet abri devait être fixé. Pourtant cet aménagement n'a toujours pas vu le jour. Malheureusement les choix budgétaires prévus pour l'année 2021 ne prévoient pas l'implantation de cet abri (de nombreuses dépenses sont prévues sur d'autres groupes scolaires)...mais les parents demandent que cet engagement soit honoré en rappelant que le parvis est fortement exposé aux chaleurs ou aux intempéries.
- La mise en place de panneaux aux abords de l'école incitant les voitures à limiter leur vitesse serait opportune. La présence de la police municipale le matin et le soir serait bienvenue pour réguler les comportements des automobilistes pressés. Une discussion s'engage sur les aménagements possibles pour réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du parking jouxtant le gymnase. D'une manière plus globale la rue des Tilleuls, le petit rond-point de la rue d'Encrabe et la rue Del Guindouillé sont des lieux de passage à risques. Les élues présentes au conseil d'école sonderont les services techniques pour savoir qui de la commune ou du conseil départemental est compétent pour l'installation de panneaux régulateurs.

c) Réflexion sur la communication autour du « Portail famille »

Outil intéressant (retour positif de familles dont les parents sont séparés et où chacun peut gérer sa propre semaine à sa guise) pour gérer les inscriptions à l'ALAE, il faut néanmoins communiquer davantage et efficacement sur la nécessité pour les parents de recourir à cet outil pour toute modification des inscriptions ALAE ou cantine. Il est rappelé qu'en cas de besoin, le service scolaire de la mairie est à disposition des parents pour les aider à s'en servir.

Un mail de rappel pourrait être adressé de manière régulière : les parents d'élèves proposent leur aide pour la rédaction de ce mail afin de cibler les informations utiles à rappeler.

Un rappel sous forme d'affichage est nécessaire sur le panneau d'entrée de l'école et un lien sera également mis en ligne sur le blog.

L'ergonomie du « portail famille » semble malgré tout peu intuitive et peut rendre son utilisation difficile pour certaines familles. Les élues précisent que le logiciel n'est pas développé par la mairie ; c'est un outil qui est utilisé dans d'autres communes. Un « tuto » est en ligne sur le portail famille de la mairie pour aider à l'utiliser ; outil qui donne néanmoins satisfaction sur le plan technique. Après une mise en route hésitante en juin, le portail est opérationnel depuis septembre. La directrice de l'ALAE fait remarquer que souvent ce sont les parents qui n'ont pas fait les mises à jour des inscriptions sur le portail et qu'en outre aucun élève n'a jamais été laissé sans solution : par exemple accueil en cantine alors qu'il-elle n'était pas inscrit-e.

3 – Coopérative, Projets :

Bilan financier des photos de classe : la vente des photos a rapporté 2 486,10 euros à la coopérative scolaire, soit 5,75 euros par élève. C'est un bénéfice en augmentation de 270,60 euros par rapport à l'an dernier.

Quelques retours négatifs de parents sur la qualité des photos individuelles. Ces retours ne remettent pas en cause le choix des commandes sur Internet mais peuvent inciter l'équipe pédagogique à solliciter un autre prestataire.

En raison du contexte sanitaire le nombre de sorties est en très nette diminution. La mairie donne la possibilité d'utiliser le budget alloué aux transports pour financer des prestations culturelles réalisées dans l'école (exemple spectacle à l'école). C'est une alternative que l'équipe pédagogique va étudier sérieusement.

Les parents seraient ravis que des troupes de théâtre puissent venir à l'école pour des représentations en extérieur ou dans une salle adaptée. Beaucoup d'élèves ont accès à la culture par l'école.

Des sorties au théâtre étaient programmées en mars mais elles sont d'ores et déjà annulées.

Selon l'évolution de la situation des sorties seront proposées pour la dernière partie de l'année.

Mais on sait d'ores et déjà que le cross des écoles n'aura pas lieu, ni la chorale d'école.

Certains projets ont pu voir le jour comme par exemple le Vendée Globe suivi par 56 élèves de l'école ou encore un spectacle joué en direct et visionné dans 6 classes de l'école.

La séance est levée à 19h45.